

Conseil Communautaire du 8 juin 2017

D 2017	E	04
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents		
Votants		

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **1^{er} juin 2017** s'est réuni à la salle des fêtes de FAUILLET, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU (jusqu'au dossier 3)
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD (+ pouvoir Jean GUIRAUD)
<u>Castelnau Sur Gupie</u>
<u>Caubon Saint Sauveur</u>
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND (+ pouvoir Lisette DE LUCA)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÉDE
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+ pouvoir Alain LERDU à compter du dossier 4) – Emmanuel MORIZET
<u>FaUILLET</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir Régine POVEDA) – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Mylène PANNO (suppléante)
<u>Gontaud de Nogaret</u>
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY (+ pouvoir Patricia GAVA)
<u>Laquère</u>	Guy PÉREUIL (+ pouvoir Anne MAHIEU à compter du dossier 4)
<u>Laqupie</u>
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA (jusqu'au dossier 3) – Patrick COUZINEAU – Jean-Luc DUBOURG (+ pouvoir Laurence VALAY à compter du dossier 4) – Joël HOCQUELET (jusqu'au dossier 3) – Josette JACQUET (+ pouvoir Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE à compter du dossier 4) – Anne MAHIEU (jusqu'au dossier 3) – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE (jusqu'au dossier 3) - Laurence VALAY (jusqu'au dossier 3)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>
<u>Meilhan sur Garonne</u>
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY (+ pouvoir Martine CALZAVARA à compter du dossier 4)
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU (+ pouvoir Catherine BERNARD)
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Nicolas MINER
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE (+ pouvoir Christine VOINOT) – Philippe RIGAL (+ pouvoir Joël HOCQUELET à partir du dossier 4)
<u>Samazan</u>
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS (+ pouvoir Dante RINAUDO) – Liliane BORDES – Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT-MOREAU
<u>Varès</u>	Gérard MARTET - Jacky TROUVÉ
<u>Villeteau</u>
<u>Virazeil</u>	Caroline DELRIEU-GILLET (+ pouvoir Christophe COURREGELONGUE)

<u>Absents ou excusés</u>	Maryse HERVÉ – Jean-Luc AGNIC – Alexandre FRESCHI - Guy IANOTTO - Catherine BERNARD - Bernard CABANE - Lisette DE LUCA - Edith LORIGGIOLA - Jean-François THOUZAZEAU - Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Patricia GAVA - Jean-Max MARTIN – Michel ZANETTE – Bernard DIO - Lydie ANGELY – Charles CILLIÈRES - Philippe LABARDIN – Bernard MANIER – Jean-Pierre MARCHAND – Daniel BORDENEUVE - Thierry CARRETEY - Régine POVEDA - Jean-Marc DUBAN – Christine VOINOT - Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN – Jacques BRO - Jean-Pierre VACQUÉ - Eric BOUCHAUD – Dante RINAUDO - Jean GUIRAUD - Christophe COURREGELONGUE – Laurence VALAY (à compter du dossier 4) – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE (à compter du dossier 4) – Martine CALZAVARA (à compter du dossier 4) – Joël HOCQUELET (à compter du dossier 4) - Anne MAHIEU (à compter du dossier 4) - Alain LERDU (à compter du dossier 4)
----------------------------------	---

<u>Pouvoirs de</u>	Catherine BERNARD à Michel COUZIGOU – Lisette DE LUCA à Jean-Luc ARMAND – Patricia GAVA à Maryse VULLIAMY - Régine POVEDA à Jacques BILIRIT – Christine VOINOT à Gilles LAGAÛZÈRE – Dante RINAUDO à Daniel BARBAS - Jean GUIRAUD à François NÉRAUD - Christophe COURREGELONGUE à Caroline DELRIEU-GILLET - Alain LERDU à Maryline DE PARSCAU (à compter du dossier 4) – Martine CALZAVARA à Michel FEYRY (à compter du dossier 4) – Joël HOCQUELET à Philippe RIGAL (à compter du dossier 4) – Anne MAHIEU à Guy PÉREUIL (à compter du dossier 4) – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE à Josette JACQUET (à compter du dossier 4) – Laurence VALAY à Jean-Luc DUBOURG (à compter d dossier 4)
---------------------------	--

Dossier n°4 - PLATEFORME DE TELESERVICES, GESTION DE LA RELATION CITOYEN

Objet de la délibération

Il s'agit de la mise en œuvre de l'expérimentation de la plateforme de GRC Téléservices sur le territoire de la communauté d'agglomération Val de Garonne suite au programme de Recherche et Développement engagé avec le groupe La Poste. Cette délibération définit les modalités de mise en place pour VGA ainsi que pour les communes volontaires.

Exposé des motifs

Depuis le 7 novembre 2016 [décret au JO du 22 octobre 2016] toute commune doit être capable de traiter une Saisine par Voie Electronique (SVE), qu'elle ait ou non un site Internet, avec ou sans formulaire de contact ou un téléservice.

Suite à la réception d'une demande électronique par la mairie ou par l'EPCI :

- un accusé d'enregistrement électronique doit être adressé à l'usager dans les 24h,
- puis, dans un délai de 10 jours, un accusé de réception mentionnant les délais, les recours et les coordonnées du service en charge de la réponse,
- en l'absence de réponse dans un délai de 2 à 5 mois selon les procédures, Silence Vaut Acceptation (SVA).

Par ailleurs, le nombre de demandes formulées par les habitants s'accroît et les supports de ces demandes se diversifient (en guichet, par téléphone, par courrier, par mail, par formulaire) et cependant :

- les agents et les élus doivent y répondre dans un cadre budgétaire contraint,
- les citoyens veulent suivre l'évolution de leurs demandes et veulent obtenir une réponse rapide.

VGA a anticipé ce besoin en 2016 en développant une plateforme de téléservices dans le cadre de son partenariat avec le groupe La Poste. Ce guichet unique répond à la contrainte du SVE/SVA mais cela permet également une disponibilité des services 24h/24, un gain de temps dans la constitution des dossiers et un suivi en temps réel du traitement des demandes. Tout cela en respectant la traçabilité des échanges et les circuits de validation des réponses.

Outre la saisine par voie électronique, 60 téléservices sont opérationnels et disponibles déclinés sur la même plateforme :

- o Exemples de téléservices au niveau de VGA : déclarations et demandes d'informations d'urbanisme et ADS, inscription et suivi des demandes déchets environnement, signalement de problème sur digues ou rives GEMAPI, demande de collecte de plastiques agricoles, courrier au président, communication, voirie, ...
- o Exemples de services au choix de chaque commune : Demande de rendez-vous avec un élu, avec un service, se signaler comme nouvel habitant, signaler un problème sur la voie publique, inscription au plan canicule ou au plan grand froid, demande de location de salle (paiement possible), demande de subvention pour une association, demande d'inscription aux activités ou au centre de loisirs, demande d'inscription à un annuaire/plan, autorisation débit temporaire, licence débit de boissons, liquidation de stock, vente au déballage, citoyenneté (signaler un problème de voisinage, une incivilité), demande de copie d'acte (naissance, mariage, décès), inscription liste électorale, recensement citoyen, police urbaine (demandes d'autorisation, de stationnement, inscription au dispositif tranquillité vacances), ...
- o Les communes sans site web seront dotées d'un site Web de dernière génération intégrant les services sélectionnés. VGA assurera l'accompagnement à la mise en œuvre pour chaque commune.
- o Les communes volontaires pourront mettre en œuvre un site web destiné à valoriser le commerce de proximité, marketplace e-City.
- o Chaque citoyen de VGA sera doté, s'il en fait la demande, d'une identité numérique France Connect, d'un compte citoyen et d'un coffre-fort Digiposte pour conserver ses documents numériques confidentiels.

Modèle économique

La plateforme de téléservices sera vendue par La Poste aux EPCI et aux communes hors VGA au prix de 0,90 euros TTC par habitant et par an sous le nom de « Portail Citoyen Smart Ruralités ».

Dans le cadre de l'accord de Recherche et Développement entre VGA et La Poste,

- seuls les coûts de fonctionnement seront facturés à VGA, soit 0,64 euros TTC par habitant et par an.
- le remboursement de nos investissements réalisés en 2016 prévoit de déduire la somme de 49 445 € HT (59 334 euros TTC) sur 5 ans, soit 9 989,00 euros (11 866,80 € TTC) par an de 2017 à 2021.

Le coût facturé à VGA serait ainsi de : 27 445,20 euros TTC par an de 2017 à 2021.

A partir de 2022, ce coût serait réduit à 21 576,00 € TTC par an, soit 0,34 € TTC par habitant et par an.

Tableau de financement prévisionnel

Plateforme GRC Téléservices	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coût facturé à VGA	32 860 €	32 860 €	32 860 €	32 860 €	32 860 €	17 980 €	17 980 €
Royalties versées à VGA	9 989 €	9 989 €	9 989 €	9 989 €	9 989 €	-	-
Sous-total HT	22 871 €	22 871 €	22 871 €	22 871 €	22 871 €	17 980 €	17 980 €
Sous-total TTC	27 445 €	27 445 €	27 445 €	27 445 €	27 445 €	21 576 €	21 576 €

Le service pour les communes

VGA propose aux communes qui le souhaitent, d'utiliser cette plateforme de téléservices pour répondre aux obligations de la loi sur la saisine par voie électronique, pour se doter d'un site Web si elles n'en sont pas encore équipées et pour proposer à leurs habitants un bouquet de téléservices adapté à leurs besoins sur la base d'un coût forfaitaire par habitant et par an.

Modalités de contractualisation

- 1) Signature d'un avenant entre le Pays V3G et La Poste portant affermissement de la tranche conditionnelle prévue à l'accord cadre de recherche et développement afin de tester la plateforme sur l'ensemble du territoire.
- 2) Contrat de collaboration entre VGA et La Poste précisant les modalités du déploiement et les modalités de retour sur investissement.
- 3) Contrat d'expérimentation de la solution Smart Ruralités entre VGA et chaque commune participante définissant les modalités de mise en œuvre des services par commune et les conditions financières correspondantes sur la base d'une participation aux coûts de fonctionnement à hauteur de 0,34 euros TTC par habitant et par an sur la période 2017 -2021.
- 4) Les communes souhaitant s'engager sur l'expérimentation du module « marketplace pour le commerce de proximité » engageront une convention spécifique avec La Poste.

Hypothèse de participation des communes volontaires

GRC Téléservices	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb Habitants	20 000	30 000	40 000	50 000	62 011	62 011	62 011
0,34 € TTC par Habitant	6 800 €	10 200 €	13 600 €	17 000 €	21 084 €	21 084 €	21 084 €

Reste à charge VGA	20 645 €	17 245 €	13 845 €	10 445 €	6 361 €	492 €	492 €
---------------------------	----------	----------	----------	----------	---------	-------	-------

Détail du coût par commune

Commune	Nb habitants	Coût annuel TTC
Agmé	126	43 €
Beaupuy	1654	562 €
Birac-sur-Trec	863	293 €
Caubon-Saint-Sauveur	252	86 €
Caumont-sur-Garonne	674	229 €
Calonges	623	212 €

Commune	Nb habitants	Coût annuel TTC
Le Mas-d'Agenais	1525	519 €
Marcellus	859	292 €
Marmande	18702	6 359 €
Mauvezin-sur-Gupie	588	200 €
Meilhan-sur-Garonne	1397	475 €
Montpouillan	731	249 €

Castelnau-sur-Gupie	876	298 €
Clairac	2644	899 €
Cocumont	1118	380 €
Couthures-sur-Garonne	381	130 €
Escassefort	616	209 €
Fauguerolles	743	253 €
Fauillet	868	295 €
Fourques-sur-Garonne	1331	453 €
Gaujac	279	95 €
Gontaud-de-Nogaret	1725	587 €
Grateloup-Saint-Gayrand	461	157 €
Jusix	122	41 €
Lafitte-sur-Lot	846	288 €
Lagruère	396	135 €
Lagupie	799	272 €
Longueville	377	128 €

Puymiclan	634	216 €
Saint-Avit	172	58 €
St-Barthélemy-d'Agenais	519	176 €
St-Martin-Petit	521	177 €
St-Pardoux-du-Breuil	623	212 €
StSauveur de Meilhan	339	115 €
Ste-Bazeille	3260	1 108 €
Samazan	869	295 €
Sénéstis	210	71 €
Seyches	1039	353 €
Taillebourg	82	28 €
Tonneins	9247	3 144 €
Varès	645	219 €
Villeton	493	168 €
Virazeil	1782	606 €
Total	62011	21 084 € TTC

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Valide le principe de l'affermissement de la tranche conditionnelle de l'accord cadre de recherche et développement entre La Poste et le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne signé en décembre 2015,

Valide le projet de convention de collaboration entre VGA et La Poste afin d'assurer la continuité de l'accord cadre précité engagé par le Pays,

Valide la convention cadre pour l'expérimentation auprès des communes volontaires sachant que chaque convention particulière d'expérimentation sera signée par le Président dans le cadre de sa délégation n°5.5,

Valide la mise en œuvre de l'expérimentation GRC sur VGA,

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal 2017 à l'article 617,

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer toutes les conventions financières avec les communes membres et tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote		
<i>Votants</i>	64	
<i>Pour</i>	62	
<i>Contre</i>	2	Gilbert DUFOURG – Emmanuel MORIZET
<i>Abstention</i>	/	

Fait à Marmande, le 8 juin 2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage
Le 12.06.2017